

1. Statut de la notification

Définitive

2. Emetteur

 Nom RECTICEL
 Numéro d'identification 0405-666-668

3. Motif de la notification

 Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote
 Franchissement vers le bas du seuil minimum

4. Notification par

Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle

5. Personne(s) tenue(s) à notification

Nom	Adresse (pour entités juridiques)
Compagnie du Bois Sauvage SA	17 rue du Bois Sauvage, 1000 Bruxelles
Entreprises et Chemins de Fer en Chine SA	17 rue du Bois Sauvage, 1000 Bruxelles
Fingaren SCA	17 rue du Bois Sauvage, 1000 Bruxelles
Anchorage SA	17 rue du Bois Sauvage, 1000 Bruxelles
Nicole Thys	

6. Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom	Adresse (pour entités juridiques)

 Veuillez compléter "Part II" pour les coordonnées des personnes visées aux rubriques 5 et 6

Part II

7. Date de dépassement de seuil

23-02-2022 (DD/MM/YYYY)

8. Seuil franchi (en %)

3

 Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées à la rubrique 10

9. Dénominateur

55.963.420


 Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10. Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Nicole Thys	0				
Anchorage SA	0				

Fingaren SCA	0				
Entreprises et Chemins de Fer en Chine SA	0				
Compagnie du Bois Sauvage SA	15.094.410				
Recticel SA	326.800				
Sous-total	15.421.210				
TOTAL					

-
-
-
-
+

 Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par Σ , puis terminer par les détenteurs seuls.
 Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détenant le contrôle ultime.
 Les totaux, les sous-totaux et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche [CALCULER] ci-dessous.

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction						
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance DD/MM/YYYY	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Texte	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
							+
TOTAL							

 Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (A & B)	# de droits de vote	% de droits de vote
CALCULER		

11. Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

Mme Nicole Thys contrôle la société Anchrage SA, qui contrôle Fingaren SCA, qui contrôle Entreprises et Chemins de Fer en Chine SA, qui contrôle Compagnie du Bois Sauvage SA.

12. En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur cessera de detenir/détiendra à nouveau 0 droits de vote à partir du (DD/MM/YYYY)

13. Information supplémentaire

La Compagnie du Bois Sauvage SA a finalisé la vente de l'intégralité de sa participation en Recticel au groupe de Greiner. La vente est définitive et la propriété des actions a été transférée à Greiner le 23 février 2022.

Fait à Bruxelles

Le 01-03-2022 (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité Benoit Deckers, Directeur Général
 Pierre-Alexis Hocke

Signature

Signature

